

DEPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26

N° 5 – FINANCES

Budget annexe Camping municipal 2022 : décision modificative n° 1

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Christine Duhart, 6^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint

Absents :

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHÉ LE 15 NOV 2022

N° 5 – FINANCES

Budget annexe Camping municipal 2022 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping municipal a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Dans le cadre de l'exécution de ce budget, il convient de prévoir une décision modificative n° 1, telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section d'exploitation = + 10 000,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire de 10 000,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel » pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice, de la hausse du coût des saisonniers suite à un allongement de la période d'embauche ainsi que du versement de la prime précarité.

Cette dépense est financée par la hausse des locations d'emplacements enregistrée suite à la bonne saison touristique 2022.

⇒ **En section d'investissement = + 57 500,00 €**

Il convient de prévoir des crédits en dépenses et en recettes de la section d'investissement pour l'inscription comptable des avances de travaux que les entreprises de travaux sont en droit de demander dans le cadre de la réhabilitation des sanitaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Camping municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20221110-2022-11-05-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Camping municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Adopté à l'unanimité

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Adopté à 29 voix

3 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

